PERMANENCE
de notre député

Monsieur Arnaud BONNET

en mairie de Lesches

le 5 juillet

de 14h30 à 16h30

BULLETIN

Bulletin Municipal de Lesches
n° 2025/1
Juin 2025

UNE BIEN BELLE MANIFESTATION

Un grand merci aux organisateurs



MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Mardi 9 septembre 2025

Liste des déchets acceptés sur :

www.sietrem.fr

FÊTE de la St JEAN

Initialement prévue le 21 juin, elle est reportée au samedi 20 septembre, lors des Journées du Patrimoine.

EDITO

Chers Leschoises, chers Leschois,

Alors que l'été s'installe, j'ai le plaisir de vous adresser ces quelques mots dans un éditorial reflétant notre souci de préserver et d'embellir notre village tout en apportant une qualité de services.

A cet égard, les élus ont voté lors des conseils municipaux du premier semestre 2025, une stabilité du taux des taxes, une baisse du tarif de cantine ainsi que différents travaux à réaliser.

En 2025, nous poursuivrons nos investissements dans des projets structurants pour notre collectivité comme l'enfouissement des réseaux électriques et de téléphonie, avenue de la République, la mise en place de la limitation à 30 km/h dans le centre du bourg, la réalisation du local pour les associations.

Des études menées à leur terme sont en attente de subventions pour le démarrage de la deuxième tranche des travaux de l'église ainsi que pour des aménagements sécuritaires avenue François Delachapelle.
Il en est de même pour l'aménagement de jeux et d'un auvent sur le terrain du stade et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.

Dans un contexte économique et politique incertain, des évolutions réglementaires de plus en plus complexes, la force de nos engagements et nos réalisations reposent sur la synergie entre les élus, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, le Département, la Région, les agents communaux et les associations.

La participation active de tous les habitants à la vie communale représente également une condition nécessaire à la richesse, la vitalité et la convivialité de notre collectivité.

Sans ces leviers, nous ne pourrions mener nos initiatives vers des projets concrets et pérenniser le dynamisme de notre commune.

Je vous souhaite un bel été et une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Christine Gilbert

Maire de Lesches

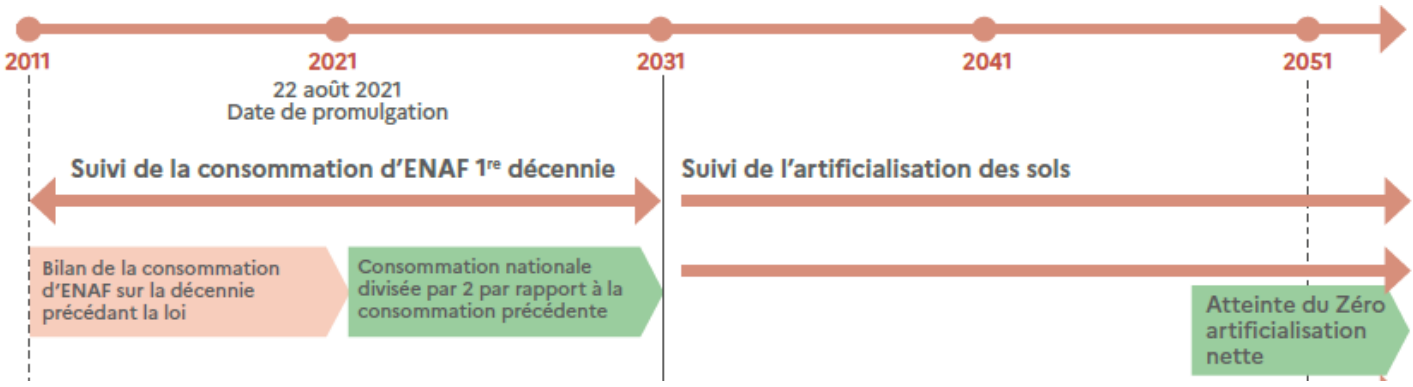


RAPPORT TRIENNAL
sur l'artificialisation des sols

Le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols est une création de la loi N° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » qui fait écho à un constat alarmant sur la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF).
En effet, sur la dernière décennie, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure.

Cette loi vise à atteindre, par paliers, le «Zéro Artificialisation Nette» en 2050.

Pour ce faire, et comme l'indique le schéma suivant :
1. un bilan de consommation des ENAF doit être réalisé sur la période 2011 à 2021.
2. pour la période 2021 à 2031, la consommation des ENAF sera limitée à 50 % de celle observée précédemment.
3. en 2050 aucune artificialisation nette ne sera possible.



Pour Lesches les chiffres précis de la période 2011 à 2021 montrent une consommation d'ENAF de 2180 m².
Durant la période de 2021 à 2031, la consommation de la commune devrait donc être limitée à 50 % de cette surface, mais afin de ne pas contraindre trop fortement les petites communes, la loi a fixé un palier de 1 ha (10.000 m²), ce qui sera le cas pour Lesches.

Cette loi peut représenter une forte contrainte pour les demandes de permis de construire dans les années à venir.
En effet, si le seuil de consommation d'ENAF de la commune est dépassé, les nouveaux permis de construire en zone ENAF seront bloqués.

Le prochain rapport triennal interviendra en 2028, il couvrira la période 2021 à 2023 et permettra au Conseil Municipal de réaliser un point d'étape sur le respect de ces objectifs.



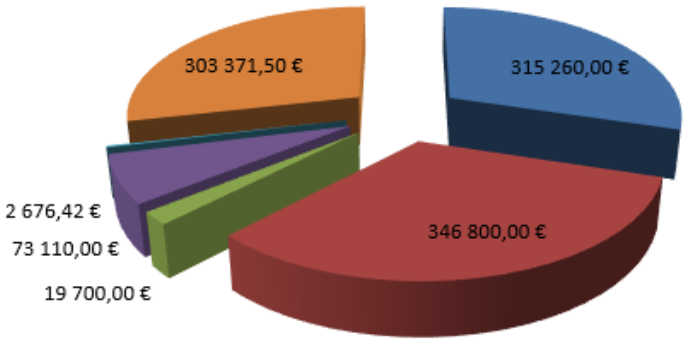
Le budget de la commune a été voté le 8 avril dernier et retrace les prévisions de recettes et de dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.
Ces prévisions ont été faites de manière sincère et véritable.

Le budget de fonctionnement a été voté en minimisant les dépenses, toujours dans un souci d'économie.

FONCTIONNEMENT

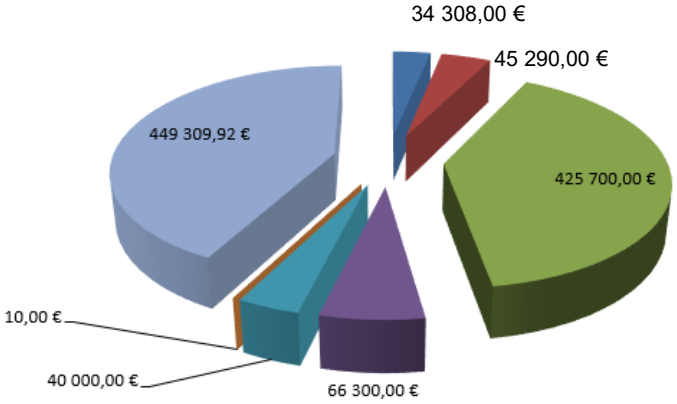
Chapitre	Libellé	Budget 2025
011	Charges à caractère général	315 260,00 €
012	Charges de personnel	346 800,00 €
014	Atténuations de produits	19 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	73 110,00 €
66-67-68	Charges exceptionnelles et provisions	2 676,42 €
023	Virement à la section d'investissement	303 371,50 €
Total		**1 060 917,92 €**

DEPENSES



Chapitre	Libellé	Budget 2025
013	Atténuations de charges	34 308,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	45 290,00 €
73	Impôts et taxes	425 700,00 €
74	Dotations, subventions et participations	66 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	449 309,92 €
Total		**1 060 917,92 €**

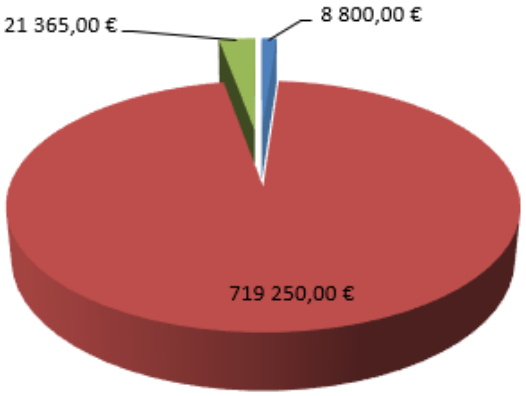
RECETTES



INVESTISSEMENT

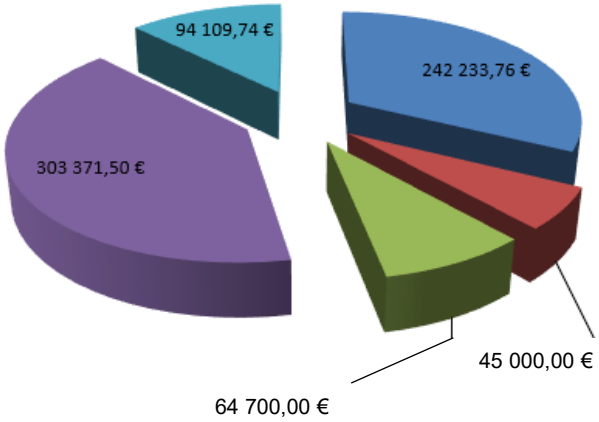
Chapitre	Libellé	Budget 2025
20	Immobilisations incorporelles	8 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	719 250,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	21 365,00 €
TOTAL		749 415,00 €

DEPENSES



Chapitre	Libellé	Budget 2025
13	Subventions d'investissement	242 233,76 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 000,00 €
16	Emprunts	64 700,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	303 371,50 €
001	Solde d'exécution section d'investissement	94 109,74 €
Total		749 415,00 €

RECETTES



Pour l'année 2025 et depuis plus de 5 ans, les taux de référence communaux seront maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation résidence secondaire : 16,08%
- Taxe foncière (bâti) : 49,60%
- Taxe foncière (non bâti) : 74,82%

VIE MUNICIPALE

ÉCOLE

R P I

Pour la rentrée 2025 – 2026, la nouvelle carte scolaire prévoit la suppression d'une classe du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Lesches – Jablines. Cette fermeture interviendra au niveau du groupe scolaire J-Y Cousteau de Jablines qui accueillera dès septembre 80 élèves dans 3 classes.

CANTINE SCOLAIRE
du groupe Marcel Pagnol

La négociation d'un contrat avec un nouveau prestataire de restauration collective nous permet de proposer dès la rentrée prochaine, un tarif de cantine revu à la BAISSE pour les enfants de l'école maternelle. Dans un contexte inflationniste, tout en gardant des repas équilibrés et de qualité, cette mesure sera appréciée de l'ensemble des familles.

La mairie recherche une personne pour la garderie du soir dès la rentrée de septembre.
S'adresser au secrétariat pour plus d'information.

ÉLECTION

En remplacement de Kathya KHETAL (3ème adjointe) démissionnaire de son poste le 31 janvier dernier, le Conseil Municipal a élu à l'unanimité
Nicolas LECLERE, lors du Conseil Municipal du 11 février 2025.
Depuis cette date, il est en charge des Associations.



PROJET URBAIN DU « CLOS DU CHÂTEAU »

Dans sa nouvelle politique de commercialisation, l'aménageur a souhaité revoir la dénomination de ce programme appelé auparavant « La clef des champs ».

Ce projet est toujours en situation d'attente, la condition suspensive pour le démarrage des travaux n'étant pas réalisée à savoir la pré-commercialisation de trois terrains.
Un prochain point d'avancement avec l'aménageur est prévu début juillet.

LIMITATION DE LA VITESSE



Généralisation à 30km/h sur le bas de Lesches

Actuellement, l'avenue Charles de Gaulle, la rue Pol Marchal et la route de Jablines sont en partie en zone 30 avec quelques portions à 50 km/h, comme devant le château.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec l'Agence des Routes, la Gendarmerie et également avec l'association Abime. La généralisation de cette limitation est apparue comme étant la meilleure solution en terme de lisibilité pour les conducteurs et pour la sécurité avec un trafic automobile en constante augmentation.

Des travaux de signalisation vont être entrepris prochainement avec remplacement de panneaux, suppression des signalisations obsolètes, marquage de peinture au sol de la nouvelle limitation aux entrées de village et également sur certaines places de stationnement dont le marquage est partiellement effacé.

PLATEAU D'ÉVOLUTION

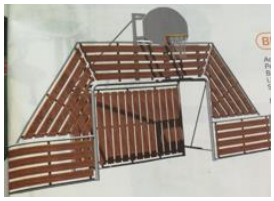
Aménagement sportif

Le stade et en particulier le plateau d'évolution ne font plus l'objet d'aucun aménagement sportif depuis le démontage des panneaux de basket pour des raisons de sécurité.



Les aménagements prévus sur le plateau d'évolution visent plusieurs objectifs :

- proposer de nouvelles activités ludiques et sportives.
- implanter un auvent pour les familles lors de l'utilisation du plateau.
- la mise en place d'un espace utile pour les associations lors des fêtes villageoises.



Différents équipements sont donc prévus :

- un auvent sur dalle (dimension 5m x 10m) pour accueillir les familles et les associations.
- un mur sportif pour la pratique du basket et du football.
- une table de ping-pong en béton sur dalle.
- deux nouvelles bornes électriques vont également être mises en place afin de faciliter l'organisation des fêtes du village.

EGLISE

Réhabilitation - phase 2

Pour rappel, les travaux d'urgence de la phase 1 consistaient à démolir/reconstruire le clocher qui menaçait de s'effondrer.

Les nouveaux travaux prévus ont pour but de consolider l'édifice et de réaliser un drainage autour de l'église qui présente de multiples traces d'humidité et de moisissures. Les nombreuses fissures sur les murs seront colmatées et l'extérieur du bâtiment sera rénové avec mise en œuvre d'un enduit de façade à la chaux.

Conjointement il est prévu de refaire la cour arrière de la mairie déjà dégradée et qui sera impactée par les travaux de l'église. La nouvelle cour arrière de la mairie sera constituée d'un ensemble pavé avec réalisation de places de parking.

Le coût global de ce projet est évalué à 350.000 euros.
Afin de limiter sa charge financière, la commune a déposé un dossier de « contrat rural », dispositif financé à hauteur de 30 % par le Département et 40 % par la région IDF.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au même cabinet d'architecture de la phase 1.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 1er trimestre 2026.

L'ART en mouvement à Lesches

L'artiste Nicole Michigan poursuit son œuvre magistrale dans la sacristie, transformant peu à peu les murs en une fresque très inspirée et inspirante ! Depuis plusieurs mois son pinceau donne vie à une série de scènes vibrantes, mêlant spiritualité, humanité qui émerveille déjà les premiers visiteurs. Chaque visage, chaque geste, chaque couleur semblent dialoguer avec le lieu, renforçant son atmosphère de recueillement et de beauté.

Les personnes désireuses de poser pour l'artiste sont chaleureusement invitées à se présenter. Il est à noter qu'un droit à l'image sera à signer pour ceux déjà représentés et ceux à venir.

Pour rappel, la Sixtine est ouverte tous les 1er dimanche de chaque mois de 14h00 à 17h00

TRAVAUX DE VOIRIE

Avenue François Delachapelle

Ces travaux font suite à la mise en place de la nouvelle voie aménagée pour les vélos et les piétons.

Un premier bilan fait apparaître une difficulté de stationnement sur le bas de l'avenue. De plus une vitesse excessive des véhicules a également été constatée.

Pour le stationnement, neuf places de stationnement sur la chaussée vont être réalisées par groupe de trois, en quinconce côté maison et côté bois. Ces places de stationnement en chicanes seront protégées par des bordures.

Afin de limiter la vitesse, un nouveau dispositif de ralentissement sera réalisé dans la partie boisée avec deux espaces de dégagement pour croisement de véhicules.

Le coût de ces dispositifs s'élève à 37 500 euros et devrait être subventionné en partie par l'Agence des Routes.

Une information municipale complémentaire sera fournie lorsque le calendrier de l'opération sera connu.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

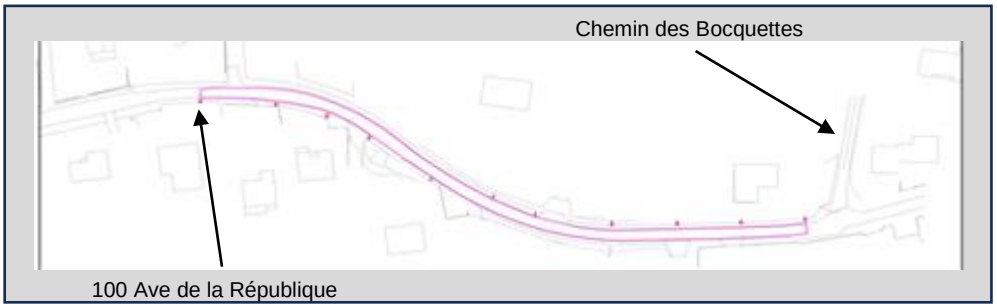
Réseau électrique avenue de la République

Ces travaux vont être réalisés en deux phases afin d'optimiser les subventions.
Ils vont être réalisés par le SDESM - Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne.

La première phase d'enfouissement est prévue au deuxième semestre 2025 et concernera les habitations situées entre le n° 100 et le Chemin des Bocquettes.
Elle donnera lieu à la mise en place de 11 nouveaux luminaires en LED.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 69 768 € pour la basse tension, à 56 053 € pour l'éclairage public et à 56 334 € pour les communications électroniques soit un total de 182 155 €.

Ces travaux donneront lieu à une participation du SDESM de **52 632 €**



A noter qu'en 2026, une étude sera menée sur le tronçon allant du chemin des Bocquettes jusqu'au n°123 avenue de la République.

L'étude potentielle d'une troisième phase d'enfouissement côté Lesches du n°64 au n°100 avec accotement stabilisé ne pourra être réalisée qu'en concertation et avec le financement conjoint de la commune d'Esbly pour le raccordement de ses habitations.

PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Bâtiments publics de la commune

Une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée afin de déterminer les bâtiments qui pourraient être éligibles à ces dispositifs de production d'énergie.

Les critères essentiels pour le choix d'un bâtiment est en premier lieu l'exposition solaire de ses toits, mais également la recherche d'une bonne autoconsommation électrique sur place, car le rachat du Kwh non utilisé est actuellement très bas.

Le bâtiment de l'école a été retenu avec une enveloppe de 20.000 euros pour une installation de puissance adéquate.

La commune s'est inscrite dans le contrat CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) afin d'obtenir des subventions de l'État et/ou de la CAMG à hauteur de 50 %.
Si la demande est acceptée, les travaux d'installation pourront démarrer en 2026.

En parallèle, la commune en liaison avec ENEDIS, étudie la possibilité de mettre en place une "autoconsommation collective patrimoniale".
Ce dispositif permet de répartir la production électrique photovoltaïque solaire entre tous les bâtiments communaux et donc de diminuer la facture d'électricité globale.

RENFORCONS LA LUTTE CONTRE LES DEPÔTS SAUVAGES.

Avez-vous pensé à la gestion des déchets ?

Vous réalisez ou faites réaliser des travaux de :

- ✓ rénovation
- ✓ construction/démolition
- ✓ aménagements paysagers

Vous réalisez vous-même vos travaux :

Des déchetteries vous sont accessibles gratuitement dans la limite de votre quota individuel.

Vos travaux sont réalisés par des professionnels :

la gestion des déchets doit être clairement précisée sur votre devis (modalités, lieu de dépôt, coûts).

Après travaux, vous devez vous assurer que votre professionnel possède le bordereau de dépôt précisant l'origine, la nature et la quantité des déchets déposés ainsi que la date du dépôt.

Ces éléments sont des obligations réglementaires inscrites au **code de l'environnement**.

A défaut, le professionnel s'expose à une amende pouvant atteindre 75000€.

ACCES AUX DECHETTERIES

Depuis le 1er février, les badges d'accès aux déchetteries du Sietrem ne sont plus délivrés sur place par les agents d'accueil. Les demandes devront être effectuées en ligne, sur le site internet **Sietrem.fr** ou via l'application mobile Sietrem.

Pour obtenir un badge, les usagers devront fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois (hors facture de téléphone portable) ainsi qu'une pièce d'identité.

Les déchetteries concernées sont :

Croissy-Beaubourg, Chanteloup-en-Brie, Chelles, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes.

DIVERS

BRUITS DE VOISINAGE

En dehors des plages horaires ci-dessous

Jours ouvrés : **8h00/12h00** et **14h00/19h00**
Samedis : **9h00/12h00** et **15h00/19h00**
Dimanche et jours fériés : **10h00/12h00**

Tous les travaux bruyants sont interdits.
Les tondeuses à gazon font bien évidemment partie de ces travaux interdits.

Les fêtes à domicile doivent être occasionnelles et le voisinage doit être prévenu.
Au-delà de minuit, la fête doit obligatoirement être intérieure, fenêtres fermées, son baissé.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

- ✓ Tenir son chien en laisse
 en milieu urbain
 en forêt (privilégiez les longes pour plus de liberté).
- ✓ Ramasser ses déjections

Ces règles sont portées par des arrêtés municipaux et/ou préfectoraux qui doivent être respectés sous peine d'amende.

C'est aussi et surtout des règles de savoir-vivre que nous vous demandons de respecter pour vivre en harmonie avec votre voisinage.

Rappel de l'Opération « TRANQUILLITE VACANCES »

En votre absence, bénéficiez de la surveillance de votre résidence par des passages réguliers de la gendarmerie.

Pour souscrire à ce service, il suffit de remplir le formulaire OTV disponible en ligne sur le site :
www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/mes-services-en-ligne

PÊLE-MÊLE

Concert Canthorège





14 juin 2025

12 juin 2025



Lors de la remise d'une calculette et d'un roman aux élèves du CM2 par Madame Gibert, Présidente du RPI et Madame Herse vice-Présidente, les élues les ont félicité pour leur parcours scolaire, et leur ont souhaité une belle poursuite de leur scolarité.



25 & 26 janvier 2025

Pièce de Feydeau
Mise en scène
Marie Sonneville

Partage de la galette avec le personnel municipal

13/01/2025



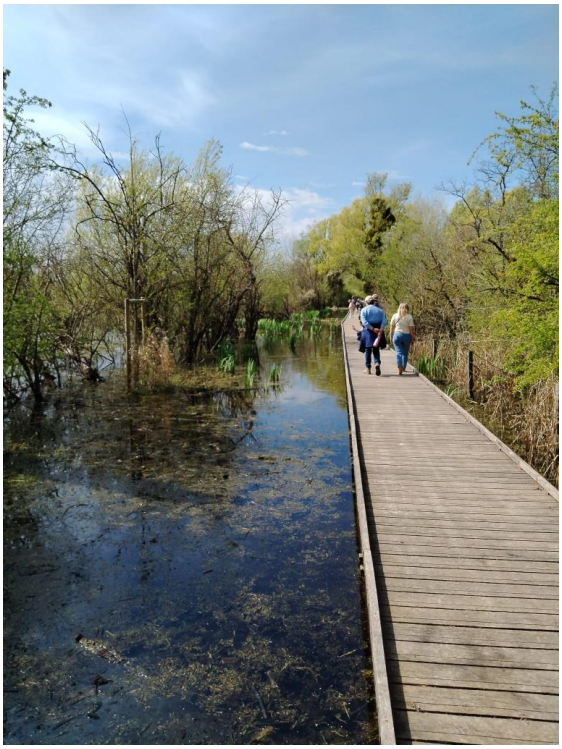
Carnaval APE

5 avril 2025



sSortie dans le marais
Organisée par l'association
Abime & la CAMG

12 avril 2025



Commémoration du 8 mai1945
en présence du député
Arnaud BONNET





Journée des métiers d'Art
Conférence sur les fresques de l'église

6 avril 2025





Balade à Montigny













La vie autrefois, autour du lavoir

17 & 18 mai 2025







BRÈVES DE LESCHES

Une Sacrée Apparition !

En 1676, un petit cercle de personnes reçoit une visite des plus inattendues, au château de Montigny.



Nous sommes au beau milieu du règne de Louis XIV. Les guerres de religion ont pris fin depuis presque cent ans, mais le monarque continue de mener la vie dure aux protestants. L'Edit de Nantes est révoqué en 1685, signant la fin de la tolérance religieuse. C'est le temps des « dragonnades », ces exactions commises envers les protestants par des soldats du régime, les fameux « dragons » : massacres, incendies, viols… Les malheureux huguenots sont persécutés et forcés d'abandonner leur foi, de « s'abjurer », pour se convertir au culte catholique. Beaucoup d'entre eux fuiront le royaume. Dans la Suisse calviniste, les réfugiés s'adonneront à l'horlogerie, dont ils feront bientôt les belles heures et la renommée.

Mais le pouvoir absolu ne peut assoir son autorité que par l'usage de la force et de la répression. Il lui faut aussi de belles histoires à raconter, pour contrôler les esprits et persuader le peuple de la justice de son action.

C'est à cette époque troublée, que surviennent des faits bien étranges au domaine de Montigny, sur les hauteurs de Lesches, le soir du 21 juin 1676. Dans la salle à manger du château, c'est l'heure du souper pour Gilles Talon, le seigneur de Montigny, sa dame et la tante de celle-ci. On fait venir deux hommes travaillant sur place, car une vive controverse les oppose : Le premier s'appelle François de Langres, il est cardeur de laine et c'est un catholique convaincu. Son interlocuteur est un dénommé Lugnes. Il est l'employé de François de Langres, mais c'est un réformiste, un protestant, qui rejette le culte des idoles. Les deux personnages discutent du bien-fondé de leurs religions respectives. Ils se sont même engagés solennellement et par écrit : celui des deux qui sera jugé le moins convaincant, au terme du débat, devra adopter la religion de l'autre. Persuasif, De Langres brandit le Nouveau Testament, tandis que Lugnes lui oppose la détermination d'un Calvin et de ses idées rigoristes. Pour le catholique, il est naturel de prier la Vierge Marie, car c'est par elle que Dieu est venue au monde et qu'elle nous permet de nous racheter par ses grâces. Pour le huguenot, au contraire, c'est Dieu uniquement qu'il faut prier et il est aberrant de vénérer des saints, quand on peut admirer les actions d'hommes valeureux sur Terre.

C’est alors qu’une invitée extraordinaire fait son entrée dans la salle, discrète et stupéfiante à la fois. Elle allait couper court à la polémique entre les deux chrétiens. Là, sur la tapisserie murale, composée uniquement de verdure, de fruits et de fleurs, le maître des lieux Gilles Talon aperçoit soudainement la silhouette d’une femme, les mains jointes dans une prière : c’est la Sainte Vierge en personne ! Elle apparaît entre les feuillages, la tête penchée, dans un halo de lumière céleste. D’abord le seigneur prend peur et ne dit rien à personne. Puis il appelle son épouse et sa tante qui constatent comme lui, sidérées, l’apparition divine au milieu des motifs. Lugnes à son tour, déclare voir « une belle femme priant Dieu, les mains jointes, comme la Vierge Marie ». Il se place tantôt à gauche, tantôt à droite de l’ouvrage, et il persiste à dire qu’il la voit toujours, se tenant devant lui.

Stupéfait et subjugué, le protestant se retrouve dans l’obligation de reconnaître la « fausseté de sa religion » devant la petite assemblée. Le sieur Talon le fait mettre à genoux pour prier Dieu et lui fait aussi promettre de se convertir au catholicisme, ce qu’il fera par la suite. En arrivant, une femme de chambre et un laquais voient également la même chose sur la tapisserie. Chacun fait sa prière, en bon catholique. Puis on approche un flambeau et l’on se rende compte, au bout d’un moment, qu’il n’y a plus rien d’autre à voir que des dessins de fleurs et de fruits. En se référant au coucher du soleil, on en déduit que la Vierge est apparue pendant environ trois quarts d’heure.

Plus tard, le gentilhomme Gilles Talon rapportera toute la scène à l’évêque de Meaux. Ce dernier fera enregistrer la déposition du jeune noble sur le champ. De là, plus de doute possible ! Les faits seront authentifiés et il n’y aura plus à se questionner sur leur véracité.

Le récit de cette incroyable soirée peut prêter à sourire, ou à rêver, c’est selon. Il nous revient encore, en 1896, dans une parution du diocèse de Meaux, avec la même volonté de persuasion sur le lecteur : « Le fait d’avoir procuré au moins une abjuration n’est-il pas suffisant pour éloigner l’idée d’une supercherie diabolique ? » La question reste posée.

Il ne faut pas trop s’étonner néanmoins, quand se produisent des événements extraordinaires dans un tel contexte de tensions politiques et religieuses. Curieusement, la propagande d’Etat a le pouvoir de faire advenir, ici et là, des phénomènes paranormaux et très opportuns. Et il y a décidément des miracles bien propices, afin de pousser de pauvres bougres à renier leur foi d’hérétique, pour se convertir à la seule religion qui vaille.

C’est ce qui arriva le 21 juin 1676, au château de Montigny.

Tristan Gouraud



Sources : *La grangée de l’histoire, tome 2*.

NUMEROS UTILES

Santé

Pompiers 18

Samu 15

SOS Médecins Nord Seine et Marne
Consultations : 0825 56 77 00
Visites à domicile : 0825 33 36 15

Grand Hôpital de l'Est Francilien
Sites de Meaux et Jossigny
01 64 77 64 77

Sécurité

Gendarmerie 17

Gendarmerie d'Esbly 01 60 04 20 43

Services communaux

Mairie de Lesches 01 60 43 81 98

Ecole de Lesches 01 60 43 88 50

Ecole de Jablines 01 60 43 87 52



HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Lundi de 14h00 à 19h00
(Fermeture à 17h00 pendant les vacances scolaires)
Mardi de 14h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

En dehors de ces horaires, les services de la mairie peuvent vous recevoir sur rendez-vous en téléphonant au : 01 60 43 81 98

ETAT CIVIL

Mariages

FAVRE Audrey & LARDON Benjamin le 03/05/2025

Naissances

BONNET Ana le 30/01/2025

Décès

JUGE Jean-Paul le 25/05/2025
BONHOMME Geordany le 20/04/2025
CHONAVEL Christian le 20/03/2025
BALIGUET Danielle le 17/01/2025

Nous vous rappelons que ce bulletin peut vous être proposé en version électronique, au format PDF. Si vous souhaitez limiter les éditions papier et vous inscrire pour recevoir les informations communales par email, merci de vous faire connaître à l'adresse : **accueil@mairie-lesches.fr** en nous précisant votre adresse postale.

Comité de rédaction:
Rédactrice en chef : Christine Gibert
Ont participé à ce bulletin : Patrick Davourie, Alain Kolopp, Tristan Gouraud.
Création : Patrick Davourie

Imprimé par nos soins. Dépôt légal de la publication juin 2025